

Document pour sensibiliser et outiller le réseau scolaire

À LA PROBLÉMATIQUE DES THÉRAPIES DE CONVERSION

Coordination et rédaction

Direction de la réussite éducative et main-d'œuvre
Direction générale des services de soutien aux élèves
Secteur des services éducatifs complémentaires

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-98809-0 (PDF)

Table des matières

Introduction	1
Définition des thérapies de conversion	1
Approches et pratiques	2
Conséquences	3
Prévalence au Québec	4
Projet de recherche : Exposition à la conversion de l'orientation sexuelle et de l'identité et de l'expression de genre et leurs corrélations chez les personnes LGBTQ2+ au Québec, Canada (Blais et al., 2022)	4
Enquête canadienne <i>Sexe au présent</i> (Centre de recherche communautaire, 2021)	4
Étude Trans PULSE Canada (2019)	5
Encadrement légal	5
Au Canada	5
Au Québec	6
Actions possibles	6
Conclusion	7
Glossaire	8
Sources	10

Introduction

Le 10 décembre 2021, le ministère de la Justice du Québec a rendu public le [Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023](#). Ce plan d'action propose des actions destinées à prévenir et à contrer les thérapies de conversion et à permettre l'égalité et le respect des droits des personnes de la diversité sexuelle et de genre. Il assure la mise en œuvre de la [Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre](#), adoptée par l'Assemblée nationale le 9 décembre 2020.

Le présent document s'inscrit dans ce plan d'action. Il vise à sensibiliser et à outiller le personnel du réseau scolaire ainsi que celui des organismes communautaires œuvrant auprès de personnes de la diversité sexuelle et de genre afin de prévenir et de contrer les thérapies de conversion.

Définition des thérapies de conversion

La Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre (RLRQ, c. P-42.2) définit ces thérapies ainsi :

On entend par « thérapie de conversion » toute pratique, y compris une pratique de conversion, tout service ou tout traitement de nature spirituelle ou non ayant pour but d'amener une personne à changer son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre ou encore à réprimer les comportements sexuels non hétérosexuels. Est cependant exclu tout traitement médical ou intervention chirurgicale découlant de la démarche autonome d'affirmation de genre d'une personne ainsi que l'accompagnement requis à cette fin. Est également exclu l'accompagnement d'une personne dans le cadre de sa démarche autonome d'acceptation, d'adaptation et d'affirmation à l'égard de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son expression de genre.

Les efforts de coercition visant à changer l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre (SOGIECE¹) incluent les « thérapies » de conversion (TC), mais aussi toutes les pratiques, pressions ou messages implicites ou explicites qui ont pour objectif de changer, de nier ou de supprimer les orientations sexuelles non hétérosexuelles ou les expressions et les identités de genre non cisgenres (Centre de recherche communautaire, 2022).

¹ L'acronyme provient de l'expression anglaise *Sexual orientation and gender identity and expression change efforts*.

Approches et pratiques

Les thérapies de conversion sont suggérées ou pratiquées auprès des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres appartenant aux communautés désignées par des acronymes tels que LGBTQ+ (voir le glossaire).

Ces thérapies sont notamment pratiquées par des organisations confessionnelles, des guérisseurs, des charlatans de même que certains prestataires publics ou privés de soins de santé ou de services sociaux, bien que l'Ordre des psychologues du Québec (2012), l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2015) et l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (2018) les aient officiellement dénoncées, notamment par la diffusion d'avis. Les personnes intervenantes qui pratiquent des thérapies de conversion présupposent que l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre des personnes de la diversité sexuelle et de genre doivent être corrigées, réparées, soignées ou guéries, car elles sont :

- un péché ou considérées comme allant à l'encontre des enseignements religieux (approche confessionnelle);
- un trouble lié à une éducation ou à une expérience anormale (approche psychothérapeutique);
- un phénomène contre nature, une maladie ou un dysfonctionnement biologique (approche médicale).

Les études montrent que l'entourage des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans et queers est souvent à l'origine des pressions et des contraintes visant une modification de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre : parents et membres de la famille, membres du clergé et de groupes religieux, amis, connaissances, personnel scolaire, collègues de travail et professionnelles et professionnels de la santé.

Les thérapies de conversion déploient des méthodes très variées, dont voici des exemples :

- jeûne pour réduire l'énergie et la libido (désir sexuel);
 - séances de prières intensives;
 - techniques aversives : exorcisme, hypnose, électrochocs;
 - adoption de mœurs et comportements conformes à un genre (ex. : apprendre à marcher ou à parler comme un « vrai homme » ou participer à des activités masculines comme le football);
 - confrontation des parents, qui seraient la cause du désir pour les personnes de même genre;
 - reconstitution des expériences de traumatisme et/ou « renaissance » en groupe;
-

-
- échange d’astuces visant à contrôler son désir envers le même genre lors de groupes de discussion;
-
- recours médical : refus d’offrir des soins affirmatifs de genre (ex. : traitement hormonal et chirurgies) ou, à l’inverse, offre de traitements pharmaceutiques destinés à supprimer le désir sexuel;
-
- psychanalyse visant à comprendre les raisons pour lesquelles une personne est lesbienne, gaie, bisexuelle, trans, queer ou bispirituelle, par exemple.
-

Ces méthodes seraient très différentes selon qu’elles visent l’orientation sexuelle, l’identité de genre ou l’expression de genre.

Conséquences

Les méthodes ou moyens employés dans les thérapies de conversion seraient de nature à causer d’énormes souffrances psychologiques et physiques aux personnes qui les suivent. Ces personnes peuvent être confrontées à un conflit de loyauté entraînant un sentiment d’ambivalence face à leur ressenti et aux pressions de leur entourage. Bien que la thérapie de conversion prétende par sa nature même qu’il est possible de modifier l’orientation sexuelle ou l’identité de genre d’une personne, toutes les études connues explicitent qu’elles sont inefficaces en la matière.

Des associations professionnelles comme la Société canadienne de psychologie, l’Association des psychiatres du Canada et la Société canadienne de pédiatrie ont dénoncé les thérapies de conversion comme étant des pratiques néfastes pour les personnes LGBTQ+, surtout les personnes mineures.

Les thérapies de conversion peuvent provoquer des conséquences néfastes pour les personnes, dont les suivantes :

- | | |
|---------------------------|---|
| ▪ culpabilité; | ▪ dysfonctionnement sexuel; |
| ▪ anxiété; | ▪ état dépressif; |
| ▪ honte; | ▪ idées suicidaires; |
| ▪ haine de soi; | ▪ tentatives de suicide; |
| ▪ problèmes relationnels; | ▪ symptômes de troubles post-traumatiques souvent associés à de graves souffrances physiques (Ministère de la Justice du Québec, 2021, p. 9). |
| ▪ isolement social; | |
| ▪ perte d’estime de soi; | |

Ces thérapies de conversion portent atteinte à des droits fondamentaux de la personne, notamment ceux à l'intégrité et à la dignité de la personne. La détresse en lien avec l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre provient d'un environnement social homophobe et transphobe et non de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre comme telles.

Prévalence au Québec

Projet de recherche : Exposition à la conversion de l'orientation sexuelle et de l'identité et de l'expression de genre et leurs corrélations chez les personnes LGBTQ2+ au Québec, Canada (Blais et al., 2022)

Les résultats de cette étude montrent que, sur un total de 3 261 personnes LGBTQ2S+ ayant fourni des informations sur leur exposition à des tentatives de conversion de l'orientation sexuelle ou de l'identité et de l'expression de genre ou sur leur engagement dans ces pratiques, 25 % ont été exposés à des efforts de conversion visant à changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre, alors que moins de 5 % ont pris part à des thérapies de conversion. Plus de la moitié des personnes qui ont reçu des services de conversion y avaient consenti, mais les objectifs des services n'étaient respectivement clairs et explicites que pour 55 % et 30 % des personnes les ayant reçus. Les résultats suggèrent également que la famille joue un rôle clé dans les tentatives de conversion et l'utilisation des services, et que les personnes autochtones, intersexuées, trans, non binaires et asexuées, les personnes issues des communautés ethnoculturelles ainsi que les personnes dont l'orientation sexuelle n'est pas monosexuelle (c.-à-d. personnes bisexuelles, pansexuelles) étaient plus susceptibles d'avoir été exposées à des tentatives de conversion et d'avoir reçu des services de conversion.

Selon les données récentes, ce serait surtout les jeunes (adolescents et jeunes adultes) qui feraient l'objet de ces pressions et qui subiraient les thérapies de conversion. Les jeunes peuvent y être forcés. Ils peuvent aussi y consentir, notamment parce qu'ils ont l'impression que ces thérapies peuvent changer leur vie ou qu'ils craignent de couper les liens avec leur famille (Ministère de la Justice du Québec, 2021).

Enquête canadienne *Sexe au présent* (Centre de recherche communautaire, 2021)

Le sondage Sexe au présent 2019 a permis de recueillir des données auprès de 9 214 personnes de la diversité sexuelle et de genre (des hommes gais, bisexuels, trans et queer, ainsi que des personnes bispirituelles et non binaires). Du nombre, pas moins d'une personne sur dix avait vécu une thérapie de conversion.

De plus, d'après le sondage, qui incluait des questions spécifiques sur les expériences de thérapie de conversion (contexte, âge et durée) :

- 67 % des personnes participantes ont fait l'expérience d'une thérapie de conversion dans un cadre religieux ou confessionnel;
- 30 % ont vécu la thérapie de conversion dans des bureaux de prestataires de soins de santé agréés;
- 72 % ont commencé une thérapie de conversion avant l'âge de 20 ans;
- 24 % ont vécu la thérapie de conversion pendant au moins un an;
- 31 % ont suivi plus de cinq séances de thérapie de conversion.

Étude Trans PULSE Canada (2019)

Mentionnons également l'étude pancanadienne Trans PULSE Canada (2019), qui montre que, sur un échantillon total de 2 033 personnes trans et non binaires, 11 % avaient entrepris une thérapie de conversion pour devenir cisgenres. C'était plus précisément le cas de 25 % des personnes de 50 ans ou plus, de 11 % des 25-49 ans et de 8 % des 14-24 ans. La taille de l'échantillon québécois n'est toutefois pas connue.

Encadrement légal

Au Canada

Le Canada et un nombre croissant d'États, de provinces et de villes du monde entier adoptent des règlements ou envisagent de le faire pour interdire ou restreindre les thérapies de conversion.

Le [projet de loi C-4](#), déposé le 29 novembre 2021, a reçu la sanction royale en date du 8 décembre 2021. Entrée en vigueur le 7 janvier 2022, la *Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion)* criminalise les pratiques liées aux thérapies de conversion au Canada et établit des infractions pour les comportements suivants (L.C. 2021, ch. 24, p. ii) :

- faire suivre une thérapie de conversion à une personne;
- agir en vue de faire passer un enfant à l'étranger pour qu'il y suive une thérapie de conversion;
- faire la promotion de la thérapie de conversion ou faire de la publicité de thérapie de conversion;
- bénéficier d'un avantage matériel, notamment pécuniaire, provenant de la prestation de thérapies de conversion.

Cette loi modifie également le Code criminel pour autoriser les tribunaux à ordonner que « des publicités de thérapie de conversion soient effacées ou qu'il en soit disposé » (L.C. 2021, ch. 24, p. ii).

Le projet de loi C-4 est semblable à l'ancien projet de loi C-6, qui avait été adopté par la Chambre des communes au cours de la législature précédente, mais comporte un rajustement important. Il élargit la portée des mesures législatives précédentes afin de protéger tous les Canadiens, peu importe leur âge, contre les méfaits des thérapies de conversion. Il vise aussi à promouvoir la dignité et l'égalité des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et non binaires, queers et bispirituelles (LGBTQ+) (Ministère de la Justice du Canada, 2021).

Au Québec²

La [Loi visant à protéger les personnes des thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre](#) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 9 décembre 2020 et sanctionnée le 11 décembre 2020. La Loi, notamment :

- établit que toute thérapie de conversion est réputée porter atteinte au droit à l'intégrité et à la dignité de la personne;
- prévoit que toute personne ayant suivi une telle thérapie peut obtenir la réparation du préjudice qui en résulte;
- prévoit que nul ne peut, à titre gratuit ou onéreux, offrir une thérapie de conversion à une personne, s'engager à en dispenser une à une personne ou requérir d'une personne qu'elle dispense une telle thérapie à un tiers, sous peine d'amende;
- interdit toute publicité faisant la promotion des thérapies de conversion, sous peine d'amende;
- établit explicitement que, pour un professionnel, le fait de dispenser une thérapie de conversion constitue un acte dérogatoire à la dignité de sa profession.

Actions possibles

La personne exposée à des thérapies de conversion peut :

- faire une plainte à la police, ce qui pourra mener à une poursuite pénale ou criminelle;
- faire une plainte à l'ordre professionnel visé;
- intenter un recours au civil;
- porter plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec;
- demander une indemnité comme personne victime d'acte criminel.

² Voir : [Site du Gouvernement du Québec – Thérapies de conversion](#)

Conclusion

La société québécoise est ouverte à la diversité. Elle reconnaît et respecte les droits individuels de chacun. Comme les milieux scolaires sont parties intégrantes de cette société, il convient de faire en sorte que nos établissements d'enseignement demeurent des espaces de liberté, d'inclusion et de sécurité pour tout être humain.

L'adoption de bonnes pratiques et de comportements adéquats auprès de toutes et tous est nécessaire pour que le réseau scolaire soit un facteur de protection pour l'ensemble des élèves.

L'élève qui vit des pressions, risque de subir ou subit des thérapies de conversion a besoin du soutien d'un adulte qui est apte à intervenir et en qui il peut avoir confiance. Par conséquent, en tout temps, si vous apprenez qu'un élève se trouve dans cette situation au sein de votre établissement scolaire, il importe de le diriger vers les services professionnels de votre école afin qu'il puisse être accueilli, recevoir les interventions nécessaires et être orienté vers des organismes en mesure de le soutenir et de l'accompagner, comme les suivants :

- [Tel-jeunes](#);
- [Jeunesse, J'écoute](#);
- [Éducaloi](#);
- [Fondation Émergence](#);
- [Info-Santé 811](#);
- [Interligne](#).

Le réseau scolaire québécois doit veiller à ce que les différentes réalités concernant la diversité sexuelle et de genre soient reconnues et respectées. L'ouverture et l'accueil demeurent des conditions essentielles pour que chaque élève puisse évoluer dans un environnement bienveillant, sécuritaire et inclusif.

Glossaire

Les définitions qui suivent sont présentées en vue de soutenir la compréhension du contenu de ce document. Elles s'inspirent du *Lexique sur la diversité sexuelle et de genre* (Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie, 2023). En raison de la pluralité des termes choisis pour décrire les réalités des personnes et des familles de la diversité sexuelle et de genre et compte tenu de l'évolution constante de ce champ de connaissances, la liste qui suit n'est pas exhaustive.

Binarisme de genre	Idée selon laquelle l'organisation binaire des sexes (homme/femme) et des genres (masculin/féminin) est la seule façon d'identifier les sexes et les genres. Il s'agit aussi des pratiques sociales qui occultent la diversité des identités de genre dans les représentations courantes, les relations sociales et les institutions, entre autres, en tenant pour acquis que chaque personne est soit un homme, soit une femme. Ces deux catégories sont ainsi affirmées comme fondamentalement différentes, complémentaires, immuables et hermétiques. Le binarisme de genre est à la base de la cisnormativité, du cisgenrisme, de l'hétéronormativité et de l'hétérosexisme.
Bispiritualité	Terme utilisé en français pour traduire la réalité vécue dans nombreuses communautés autochtones d'Amérique du Nord chez lesquelles la culture traditionnelle n'établit pas de lien fondamental entre le corps d'une personne et son genre. La définition, qui peut varier dans les diverses communautés autochtones, désigne les Autochtones qui assument des rôles, des attributs, des vêtements et des attitudes de genres multiples pour des raisons personnelles, spirituelles, culturelles, cérémoniales ou sociales. Le terme peut référer à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou à l'expression de genre. Les personnes autochtones de la diversité sexuelle et de genre ne s'identifient pas toutes en tant que personnes bispirituelles.
Cisgenrisme (cissexisme)	L'affirmation de l'identité cisgenre comme norme sociale ou comme étant supérieure aux autres identités de genre. Cette notion désigne aussi les préjugés et les pratiques discriminatoires envers les personnes dont l'identité de genre ou l'expression de genre ne correspondent pas au sexe assigné à la naissance.
Hétéronormativité	Affirmation de l'hétérosexualité comme un modèle normatif perpétué par l'ensemble des relations, des actions, des institutions et des savoirs qui place l'hétérosexualité comme la norme à suivre en matière d'orientation sexuelle. L'hétéronormativité postule un système de genre binaire dans lequel les sexes masculin et féminin seraient complémentaires. Elle présuppose une concordance nécessaire entre le sexe assigné à la naissance, l'identité de genre et l'orientation sexuelle.
Hétérosexisme	Affirmation de l'hétérosexualité comme étant supérieure aux autres orientations sexuelles. C'est l'occultation, volontaire ou inconsciente, de la diversité des orientations sexuelles dans les représentations courantes, dans les relations et les institutions sociales, entre autres, en tenant pour acquis que tout le monde est hétérosexuel.

Homophobie	Attitudes négatives pouvant mener à la discrimination, directe ou indirecte, des personnes homosexuelles ou à l'égard des personnes perçues comme telles. L'homophobie peut affecter toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforment pas aux canons traditionnels de la masculinité et de la féminité ou aux stéréotypes de genre. L'homophobie peut mener à des actes de violence, dont l'intimidation. Elle peut donc porter atteinte à l'intégrité psychologique, physique ou sexuelle d'une personne.
Non binaire	Personne dont l'identité de genre se situe en dehors de la binarité homme/femme. Elle peut s'identifier à la fois comme homme et femme, ni comme homme ni comme femme ou partiellement à un seul genre.
Queer	Terme d'origine anglo-saxonne réapproprié par les personnes des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans de manière à en faire un symbole d'autodétermination et de libération plutôt qu'une insulte. Désigne les personnes qui ne s'identifient pas à l'organisation binaire et rigide des sexes (homme/femme) et des genres (masculin/féminin) et dont l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre est fluide (changeante ou inclassable).
Sexe assigné à la naissance	Le sexe est habituellement assigné à la naissance après évaluation médicale de l'appareil génital. Certaines caractéristiques sexuelles (p. ex., chromosomiques, gonadiques et hormonales) pouvant être évaluées pour établir le sexe d'une personne sont visibles à la naissance ou apparaissent à la puberté, tandis que d'autres ne peuvent être évaluées que par des moyens médicaux.
Trans	Terme parapluie servant à désigner de façon neutre les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance.
Transphobie	Attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination directe ou indirecte envers les personnes trans ou perçues comme telles ou à l'égard de toute personne qui transgresse les normes et les conventions relatives au genre et au sexe. La transphobie peut mener à des actes de violence, dont l'intimidation. Elle peut donc porter atteinte à l'intégrité psychologique, physique ou sexuelle d'une personne.

Sources

Assemblée générale des Nations Unies. 2020. *Pratiques des thérapies dites « de conversion » : rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et de genre* (A/HRC/44/53). <https://undocs.org/fr/A/HRC/44/53>

Blais, M., Cannas Aghedu, F., Ashley, F., Samoilenko, M., Chamberland, L. et Côté, I. (2022). *Sexual orientation and gender identity and expression conversion exposure and their correlates among LGBTQI2+ persons in Québec, Canada*. PLoS ONE, 17(4). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0265580>

Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie du Secrétariat à la condition féminine. (2023). *Lexique sur la diversité sexuelle et de genre*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/Violences/LEX-lexique-diversite-sexuelle-genre-FR-SCF.pdf>

Centre de recherche communautaire. (2022). *Projet de soutiens [sic] à l'intention des survivant·e·s des SOGIECE/de la TC : Résultats d'un sondage pancanadien, de groupes de discussion et d'entrevues avec des centaines de survivant·e·s, 2021-22*. https://fr.cbrc.net/projet_de_soutiens_a_l_intention_des_survivant_e_s_des_sogiece_de_la_tc

Centre de recherche communautaire. (2021). *DERNIÈRE NOUVELLE : La thérapie de conversion au Canada. Les pratiques néfastes restent courantes dans divers groupes de personnes GBT2Q au Canada*. https://fr.cbrc.net/la_thérapie_de_conversion_restant_courantes_dans_divers_groupes_de_personnes_gbt2q_au_canada

Centre de recherche communautaire. (2020). *Mettre fin aux efforts de coercition visant à changer l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre (SOGIECE)*. https://fr.cbrc.net/mettre_fin_aux_efforts_de_coercition_visant_a_changer_l_orientation_sexuelle_l_identite_de_genre_ou_l_expression_de_genre_sogiece

Éducaloi. *Nouveaux arrivants LGBTQ+ : comprendre vos droits*. <https://educaloi.qc.ca/capsules/nouveaux-arrivants-lgbtq-comprendre-vos-droits/>

Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. (2020). *Rapport sur les pratiques de thérapies de conversion*. https://www.ohchr.org/Documents/Issues/SexualOrientation/ConversionTherapyReport_FR.pdf

Goodyear, T., Kinitz, D. J., Dromer, E., Gesink, D., Ferlatte, O., Knight, R. et Salway, T. (2022). "They want you to kill your inner queer but somehow leave the human alive": Delineating the impacts of sexual orientation and gender identity and expression change efforts. *The Journal of Sex Research*, 59(5), 599-609. <https://doi.org/10.1080/00224499.2021.1910616>

Gouvernement du Québec. (2023). *Thérapies de conversion*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/homophobie-transphobie/therapies-conversion>

Kinitz, D. J., Goodyear, T., Dromer, E., Gesink, D., Ferlatte, O., Knight, R. et Salway, T. (2022). “Conversion therapy” experiences in their social contexts: A qualitative study of sexual orientation and gender identity and expression change efforts in Canada. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 67(6), 441-451.
<https://doi.org/10.1177/07067437211030498>

Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion) (L.C. 2021, ch. 24).
https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/loisAnnuelles/2021_24/

Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre. RLRQ, c. P-42.2.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-42.2>

Mendos, L. R. (2020). *Curbing Deception: A world survey on legal regulation of so-called “conversion therapies”*. ILGA World.
<https://ilga.org/Conversion-therapy-global-research-ILGA-World-curbing-deception-february-2020>

Ministère de la Justice du Canada. (2020). *Infographique : Modifications proposées au Code criminel du Canada concernant la : Thérapie de conversion.* Gouvernement du Canada.
<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/tc-ct/longdesc.html>

Ministère de la Justice du Canada. (2021). *Modifications proposées au Code criminel du Canada concernant les thérapies de conversion.* Gouvernement du Canada.
<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/tc-ct/index.html>

Ministère de la Justice du Québec. (2021). *Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023.* https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/gouv/homophobie-transphobie/PL_action_TC_2021-2023_MJQ.pdf

Ordre des psychologues du Québec. *Les interventions qui visent à changer l'orientation sexuelle.* 2012.
<https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/63191/Les+interventions+qui+visent+%C3%A0+changer+%E2%80%99orientation+sexuelle/b57fed59-38cb-4496-8976-2a5b832cf035>

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.
<https://www.otstcfq.org/>

Ordre professionnel des sexologues du Québec. *Les interventions qui visent à changer l'orientation sexuelle.* (2012). https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYUnpNsL3t4KI7wd5ylo2fxq/asset/files/_Communiqu%C3%A9s/Avis_public_TC.pdf

Salway, T., Juwono, S., Klassen, B., Ferlatte, O., Ablona, A., Pruden, H., Morgan, J., Kwag, M., Card, K., Knight, R. et Lachowsky, N. J. (2021). *Experiences with sexual orientation and gender identity conversion therapy practices among sexual minority men in Canada, 2019-2020.* PLoS ONE, 16(6).
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0252539>

Trans PULSE Canada. (2019). *QuickStat #1 – Conversion Therapy.*
<https://transpulsecanada.ca/results/quickstat-1-conversion-therapy/>

